

Les griefs de la population

Dans la salle de la mairie de Marcellaz, sise au rez-de-chaussée du bâtiment communal, nous rencontrons, en compagnie de M. Anrioud, M. Jolivet, délégué des pères de famille protestataires et M. Gavillet, ancien maire. Ce sont d'honnêtes travailleurs au regard loyal à la franche poignée de main.

M. Jolivet nous dit sans ambages :

« Si nous réclamons si opiniâtrement le départ de M. Morel, si nous ne pouvons plus tolérer ici sa présence, c'est en raison de son mauvais esprit, de la déplorable éducation et de l'instruction à peu près nulle qu'il donne à nos enfants. Il leur a prêché la désobéissance envers leurs parents et l'antipatriotisme, il est allé jusqu'à les brutaliser. Il a ainsi ameuté contre lui tout le monde. Sa position n'est plus tenable. Au nom des pères de famille, j'ai signalé au préfet de la Haute-Savoie la gravité de la situation. M. le préfet m'a fait appeler à Annecy le 26 septembre et m'a annoncé que le départ de M. Morel aurait lieu incessamment. Sur ces instances, je lui ai promis de faire tous mes efforts pour maintenir le calme et éviter toute manifestation hostile au moment de ce départ. Mais, en dépit des assurances formelles de M. le préfet Surugue, l'instituteur Morel n'a pas encore déménagé. La population de Marcellaz, énervée par ses atermoiements incompréhensibles, commence à m'accuser de mollesse et de trahison. Déjà mes amis me reproche de jouer un double rôle et me traite de fumiste. J'entends autour de moi gronder l'orage, j'entends murmurer que si l'instituteur ne veut pas se décider à partir, les matraques sont prêtes pour le déménager de force.

Contre ce déchaînement des colères, je ne peux rien. Comme suprême démarche auprès des pouvoirs publics, j'ai signé hier la pétition au ministre de l'instruction publique que le *Progrès* a publiée, il faut souhaiter, dans l'intérêt de l'apaisement, que M. Berthou accueille au plus tôt par une fin de non-recevoir, le recours de M. Morel contre son déplacement d'office. Le jour où cet instituteur néfaste aura enfin quitté le pays, la tranquillité renaîtra, la vie communale, qui est en plein

Les arguments de M. Morel

Après avoir entendu ce réquisitoire plutôt violent, nous avons le devoir dans l'intérêt de la vérité et de la justice d'entendre les explications de l'accusé. Après quelques hésitations, Mme et M. Morel qui se méfient des journalistes ont consenti à nous recevoir.

M. Morel est âgé de 46 ans. Il est af-

désarroi, reprendra normalement, et nous continuerons de faire notre devoir de bons citoyens et de bons républicains. Car, sachez-le bien, quoi qu'en dise M. Morel, nous ne sommes pas des calotins ; nous ne sommes pas de ceux qui vont chercher le mot d'ordre chez le curé ! »

A son tour M. Gavillet, ancien maire, cafetier, nous fait les déclarations suivantes : « M. Morel a prétendu que je lui en voulais parce qu'il ne fréquentait pas mon café et parce qu'il avait cessé de faire des cadeaux à ma femme. Ce sont là des enfantillages. Ma femme n'a besoin de cadeaux de personne. La question est plus haute et plus grave. Nous avons assez d'un instituteur qui néglige l'instruction des enfants à tel point que nous avons des jeunes gens de 14 ans qui sont complètement illettrés. M. Morel essaye d'égarer la discussion et de la porter sur le terrain politique. Je tiens à ce que vous disiez dans le *Progrès* que nous sommes ici des amis de l'enseignement laïque. Jamais la population de Marcellaz n'a été cléricale. Il y a 60 ans déjà, au temps de la domination sarde, notre commune possédait une école laïque, alors que partout ailleurs prospéraient les écoles congréganistes. En 1880, l'œuvre de la propagation de la Foi fit dotation, à la commune de Marcellaz, d'un immeuble évalué à 15 000 fr, sous la condition qu'une école congréganiste y serait installée. Le conseil municipal d'alors refusa ce présent et garda son école laïque dirigée par un excellent maître M. Angelot. Depuis ce temps, nos opinions n'ont pas changé. Lors des dernières élections législatives de 1910, nous avons donné 49 voix sur 93 votants à notre ami Favre, député, qui est un républicain d'avant-garde. Les griefs que nous avons contre M. Morel ne visent que lui-même. Une plainte pour injures vient être déposée contre lui par un certain nombre d'habitants de Marcellaz. L'affaire viendra sous peu devant le tribunal correctionnel de Bonneville. Tout cela démontre que M. Morel, par sa maladresse et son incapacité, a réussi à faire contre lui l'union de tous les habitants de ce pays. »

fligé d'une claudication très prononcée et souffre d'une maladie d'estomac qui l'oblige à une diète presque continuelle. Ses infirmités physiques ont certainement influé sur son humeur et sur sa mentalité. Il s'en rend parfaitement compte.

- Les griefs qui ont fait l'objet des pétitions de